

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre 2021, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	15
Dont suppléants	0
Dont représentés	0
Votants	15
Dont pour	15
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M LESCOLLE Grégory, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie.

Etaient excusés :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LABROSSE Pierre, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2021-F2 : FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES – ANNEE 2021

RAPPORT

Mme la Présidente précise au Comité que dans le cadre de sa politique d'attribution des subventions, la Communauté de communes des Luys en Béarn subordonne son concours financier à la réalisation d'objectifs spécifiques et à un certain engagement des structures pour des actions en faveur des jeunes du territoire.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de communes des Luys en Béarn s'appuie sur l'Espace Jeunes de Garlin, nouveau lieu du territoire où les jeunes sont accueillis, écoutés et accompagnés notamment sur des projets collectifs. L'espace jeunes fonctionne à la fois sur le temps extrascolaire mais également sur le temps périscolaire où il développe un travail avec les jeunes autour des problématiques de prévention.

Pour soutenir le Syndicat des écoles dans cette mission, la Communauté de communes des Luys en Béarn lui attribue une subvention d'un montant de 2 500 € pour l'année 2021.

Mme la Présidente sollicite ainsi l'accord du comité syndical pour la signature d'une convention avec la Communauté de communes des Luys en Béarn permettant de formaliser l'attribution de cette subvention pour l'année 2021.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE Mme la Présidente à signer avec la Communauté de communes des Luys en Béarn la convention telle que jointe en annexe relative à l'attribution d'une subvention pour le soutien au fonctionnement de l'espace jeunes au titre de l'année 2021

AUTORISE Mme la Présidente à signer tout autre document s'y rapportant

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Michèle PLANTE

Syndicat des Ecoles de la Région De Garlin
3, place de la Liberté
64330 GARLIN
05 59 04 78 64
contact@sivosgarlin.fr